



Procès-verbal de la séance du

Conseil municipal du 04/03/2025

Présent-e-s :

Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET, M. Frédéric VICTOR.

Excusé-e-s avec pouvoir de vote : Mme Eva DERVIN a donné pouvoir de vote à Mme Geneviève COSSON, M. Marc DESGEORGES a donné pouvoir à Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Mme Patricia LESUEUR a donné pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN, M. Jean-Baptiste MACHINET a donné pouvoir de vote à Mme Valentine DION, M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER, M. Frédéric MULLER a donné pouvoir de vote à Mme Martine BAUDART, Mme Magali ROGER a donné pouvoir de vote à Mme Nathalie MAROTEAUX.

Assistaient également :

M. Fabien COURTOIS, Directeur général des services mutualisés

Mme Karine ODIENNE, Directrice générale adjointe des services mutualisés

Mme Amandine TEIXEIRA, Responsable du service des Finances mutualisé

Mme Anne PUIFOURCAT, Assistante du maire et de la direction générale des services mutualisés

Désignation du secrétaire de séance :

M. Yann DUGARD propose M. Francis BOLY, lequel est désigné secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Présidence de l'Assemblée :

M. Yann DUGARD ouvre la séance du Conseil municipal, remerciant les membres de leur présence.

INFORMATIONS DU MAIRE

Devoir de mémoire et patrimoine inscrit à l'UNESCO

Le département des Ardennes est associé à la Mission Patrimoine de la 1^{ère} guerre mondiale pour la valorisation des sites funéraires et mémoriels allemands, belges américains et du Commonwealth.

Sur les 139 sites retenus par l'UNESCO, 4 sont Ardennais, dont le cimetière militaire allemand de Chestres et la Nécropole nationale de Chestres.

Sur cette liste, se trouve également le cimetière militaire allemand d'Apremont.

Le 5 février dernier, Nathalie ROBCIS, Présidente de la Commission Education, Sport et Culture du département a été élue au conseil d'administration de l'association Mission Patrimoine de la 1^{ère} guerre mondiale.

Cette association vise notamment à :

- ✓ Travailler une approche commune de la conservation et de la valorisation des sites ;
- ✓ Favoriser la visite et l'itinérance entre les sites
- ✓ Accompagner un projet de création d'un itinéraire culturel et mémoriel nommé « Route de la paix 14-18 ». En attente de la signature du Préfet pour l'adhésion du département des Ardennes.

Petite enfance :

Pour continuer la réflexion sur la gestion du multi accueil Le Petit Prince, une nouvelle réunion aura lieu le mardi 25 mars à 18h. L'invitation vous a été envoyée.

Affaires sportives :

Vous avez été destinataire de l'invitation numérique pour l'inauguration du label « Ville sportive » ce samedi 8 mars à 14h30 au gymnase Syrienne.

Affaires techniques :

- ✓ La réfection du mur devant l'église de Vrizy est en cours par l'EDPAMS de Belleville.

Il s'agit de la fin d'un dossier de 2023 concernant la reconquête du patrimoine bâti des Ardennes. Le dossier comprenait également la réfection du mur du cimetière ainsi qu'une petite toiture à Terron-sur-Aisne et la réfection d'une toiture de garage à Condé.

Travaux :

Les travaux de terrassement de la moitié Ouest de la place ont commencé le 17 février et sont prévus jusque mi-mars.

A partir de cette date, Orange interviendra pour réaliser son câblage.

L'entreprise Eurovia doit intervenir sur le chantier fin mars pour poser les bordures puis lancer la phase de pavage prévue jusque fin mai.

En complément des points infos réalisés très régulièrement par la ville, la société STP Vence fait tout son possible pour limiter la gêne vis-à-vis des riverains en informant très régulièrement les habitants et les commerçants de l'avancée de leurs travaux.

Maisons éclusières

Le Département a décidé d'acquérir la maison éclusière de Vrizy. Il s'agit de la mise en œuvre du Contrat canal. L'objectif sera l'amélioration de l'attractivité touristique, la réhabilitation de la maison éclusière en vue d'y développer des activités au service des usagers (touristes et locaux)

Ressources Humaines :

Création lors du prochain Bureau communautaire de 2 postes d'animateur BAFA et de 2 stagiaires BAFA pour l'Accueil collectif de mineurs 2025.

M. Le maire demande le report du point « Vote des taux 2025 » au Conseil municipal du 1er avril 2025, en vue d'un examen en Commission des Finances du 11 mars prochain. Proposition acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

M. le maire rappelle que la séance est enregistrée à des fins de retranscription des débats du Conseil municipal, et rappelle également aux membres du Conseil municipal de bien vouloir sortir de la salle si un point à l'ordre du jour les concerne personnellement ou de près, et de revenir en salle une fois le vote acquis.

POINTS INFORMATIFS

✓ Présentation du compostage partagé par Mme Blandine CHAFFAUD, Animatrice Gestion de proximité des biodéchets – VALODEA

Mme Blandine CHAFFAUD est référente pour la Communauté de communes de l'Argonne-Ardennoise ainsi que celle d'Ardenne-métropole, et est basée au sein du service de collecte des déchets ménagers de la Communauté de communes dans les locaux situés à Landèves les vendredis (Ballay).

Sa mission est notamment d'accompagner les communes volontaires à mettre en place le compostage collectif.

Depuis le 01 Janvier 2024, les collectivités et syndicats en charge de la gestion des déchets doivent déployer des solutions permettant aux habitants de trier leurs déchets alimentaires et végétaux.

Pour ce faire, avec le soutien financier de l'ADEME, VALODEA a recruté jusqu'en Avril 2027, des animateurs de gestion de proximité des Biodéchets.

Leur mission est d'accompagner les communes, les ménages, les organismes logeurs, les propriétaires loueurs ainsi que les non-ménages desservis par le service public de gestion des déchets, produisant moins de 5 tonnes de biodéchets par an dans cette nouvelle pratique.

L'intensification de la pratique du compostage est l'une des pistes privilégiées pour répondre à cet objectif tout en réduisant la part des déchets ménagers traités dans le circuit de collecte. Pour poursuivre dans cette direction, VALODEA a lancé un programme de déploiement du compostage collectif à l'échelle du département.

VALODEA est lauréat d'un appel à projet de l'ADEME, avec pour objectif de déployer 600 sites jusqu'en 2027 sur l'intégralité des Ardennes.

Trois possibilités s'offrent à Vouziers :

1. Le composteur partagé

Le compostage partagé suit les mêmes règles que le compostage individuel.

Les participants assurent, sur un espace commun, la collecte et le transport de leurs biodéchets jusqu'à l'aire de compostage et participent à la gestion du site.

La difficulté mais aussi la richesse de cette pratique est de réussir à plusieurs.

Le Protocole de l'ADEME prévoit une réunion publique d'information, l'installation de sites, l'équipements des usagers, réalisation des porte-à-porte puis inauguration du système avec la presse

C'est pourquoi, VALODEA propose un accompagnement technique (équipement et signalétique) et méthodologique (information, sensibilisation, suivi) afin de faciliter le déploiement de cette nouvelle pratique.

Dans l'espace public, les composteurs peuvent être utilisés par tous les habitants, avec une gestion partagée.

Cela s'adresse aux personnes n'ayant pas de jardin ou ne souhaitant pas composter sur leur terrain.

Un porte-à-porte est organisé par VALODEA sur les communes engagées afin de sensibiliser les habitants à ce système.

Ensuite VALODEA installe gratuitement partout dans les Ardennes, les sites pour les premières communes qui s'engagent et ce, jusqu'en Avril 2027 (dans la limite des 600 sites ciblés via l'appel à projet), afin de les aider à se mettre aux normes de la loi AGECE 2024 dite loi « anti-gaspillage »

Pour L'Argonne-Ardennaise cela concerne 32 villages.

L'intérêt est que le compost sert ensuite aux usagers, puis aux espaces-verts pour le paillage et l'enrichissement du sol.

En résumé le compostage partagé sert à transformer les biodéchets en matière utilisable pour les usagers et pour les espaces-verts

Dans des établissements volontaires, deux agents accompagnent les non-ménages desservis par le service public dans ce nouveau geste de tri avec des composteurs dédiés aux déchets de l'activité de l'établissement considéré.

2. Le composteur individuel

S'adresse aux personnes qui ont un jardin et sont volontaires pour participer à la formation de sensibilisation pour devenir autonome sur les bonnes pratiques et éviter les problèmes sanitaires.

Par exemple la présence régulière de rats signale une anomalie dans l'utilisation du composteur cependant des solutions existent.

La Formation individuel proposé par la Communauté de commune de l'Argonne Ardennaise et Valodea, consacrée aux habitants, permet aussi d'éviter la propagation des rongeurs dans les communes, ainsi qu'un rappel sur les gestes de tri pour donner une cohérence à la démarche.

Un tarif préférentiel est alloué via l'Intercommunalité et via VALODEA (aux habitants volontaires à la formation) pour l'acquisition des composteurs 400L (20€) ou 600L (25€). La prise en charge est de : 52% par la Communauté de communes et 25% VALODEA.

3. La méthanisation des biodéchets

Pour l'Argonne-Ardennaise, 6 communes sont déjà concernées. Pour Vouziers, les coûts de traitement et de collecte ont représenté 16 128€ en 2024.

Une fois collecté, les déchets alimentaires sont valorisés en méthanisation, avec la production de biogaz et de digestat.

Yann DUGARD : y a-t-il des remarques, des questionnements ? Risque-t-on des incivilités autour des composteurs ? Ou des usages inappropriés ?

Blandine CHAFFAUD : concernant les éléments apportés dans les bacs, les porte-à-porte sont effectués auprès des personnes volontaires, aptes à gérer des gestes de tri. Par expérience, ces personnes sont sensibilisées et de bonnes compositions. Ensuite le bouche à oreille effectue son travail.

A Ardenne métropole nous avons pu trouver une canette, qui provenait d'un passant extérieur au système et se trouvait sans poubelle.

D'où l'absence d'erreur et de pratique contraire ou insalubre.

Nous avons plutôt de bons retours avec des entretiens réguliers à effectuer sur tous les sites, ce qui est normal.

Yann DUGARD : et l'opportunité du bon choix d'implantation des sites se fait comment ? Cela se fait suite aux réunions publiques, ou bien il y a une prédéfinition des lieux en fonction d'une logique de ramassage ?

Blandine CHAFFAUD : jusqu'à présent, les communes place les bacs près des lieux de tri de déchets, sur des zones où les usagers viennent déjà déposer le verre le carton.

Ailleurs, en Centre Bourgogne, les bacs sont placés loin des lieux de tri, près des jardins partagés, pour valoriser la terre et profiter aux plantations.

A Vouziers, l'association la Routourne a installé un composteur partagé qui fonctionne très bien. Un 1er retournement a été effectué, et la phase de maturation est en cours. En avril une journée locale sera organisée pour célébrer ce travail et en octobre le compost sera de nouveau utilisable.

Nathalie MAROTEAUX : la maintenance se fait par la collectivité ?

Blandine CHAFFAUD : la convention prévoit le mode de maintenance. VALODEA assure par mon biais, les relevés et retournements. Depuis 3 ans, je le fais bénévolement pour l'Argonne-Ardennaise dans le cadre de ma thèse pour devenir Maître composteur.

Yann DUGARD : le mobilier est propriété de VALODEA ?

Blandine CHAFFAUD : selon la taille de population, le statut du composteur est différent.

Les petits sont achetés par les particuliers comme nous l'avons vu. Les composteurs partagés sont mis à disposition des communes par Valodea à la suite de l'appel à projet.

Yann DUGARD : y a-t-il des remarques, des questionnements ? Risque-t-on des incivilités autour des composteurs ? Ou des usages inappropriés ?

Blandine CHAFFAUD : concernant les éléments apportés dans les bacs, les porte-à-porte sont effectués par des personnes volontaires, aptes à gérer des gestes de tri.

Par expérience, ces personnes sont sensibilisées et de bonnes conditions. Ensuite le bouche à oreille effectue son travail.

Sur le territoire d'Ardennes métropole, nous avons pu trouver une canette, qui provenait d'un passant extérieur au système et se trouvait sans poubelle.

D'où l'absence d'erreur et de pratique contraire ou insalubre.

Nous avons plutôt de bons retours avec des entretiens réguliers à effectuer sur tous les sites, ce qui est normal.

Yann DUGARD : et l'opportunité du bon choix d'implantation des sites se fait comment ? Cela se fait suite aux réunions publiques, ou bien il y a une prédéfinition des lieux en fonction d'une logique de ramassage ?

Blandine CHAFFAUD : jusqu'à présent, les communes place les bacs près des lieux de tri de déchets, sur des zones où les usagers viennent déjà déposer le tri.

Ailleurs, en Centre Bourgogne, les bacs sont placés loin des lieux de tri, près des jardins partagés, pour valoriser la terre et profiter aux plantations .

A Vouziers, l'association la Routourne a installé un composteur partagé qui fonctionne très bien. Un 1^{er} retournement a été effectué, et la phase de maturation est en cours. En avril, une journée locale sera organisée pour célébrer ce travail et en octobre le compost sera utilisable.

Nathalie MAROTEAUX : la maintenance se fait par la collectivité ?

Blandine CHAFFAUD : la convention prévoit le mode de maintenance. VALODEA assure par mon biais , les relevés et retournements. Depuis 3 ans, je le fais bénévolement pour l'Argonne Ardennaise dans le cadre de ma thèse pour devenir Maître composteur.

Yann DUGARD : le mobilier est propriété de VALODEA ?

Blandine CHAFFAUD : selon la taille, le statut du composteur est différent.

Les petits sont achetés par les particuliers comme nous l'avons vu. Les gros sont achetés et mis à disposition par les communes.

✓ Information sur l'état des indemnités des élus en 2024

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Sont ainsi concernées notamment les communes au travers de l'article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT.

Aux termes de cet article, il revient à la commune d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :

- Au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain
- Au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale

Par conséquent, le tableau récapitulatif des indemnités versées aux élus de la commune en 2024 figure ci-dessous :

NOM PRENOM	FONCTION	INDEMNITES BRUTES 2024 EN €	Frais de déplacements
BAUDART Martine	Maire déléguée Blaise	7 546.92 €	
BERGERY Marie Claude	Maire déléguée Terron sur Aisne	7 546.92 €	

BOLY Francis	Adjoint au maire	9 766.56 €	
CARPENTIER Dominique	Adjoint au maire	9 766.56 €	
DESGEORGES Marc	Conseiller municipal avec délégation	2 959.56 €	
DUGARD Yann	Maire	25 570.68 €	435.13 €
LAMPSON GUEILLIOT Nadège	Adjointe au maire	9 766.56 €	160.79 €
LESUEUR Patricia	Conseillère municipale avec délégation	2 959.56 €	169.33 €
MAROTEAUX Nathalie	Adjointe au maire	9 766.56 €	
PAYEN Françoise	1 ^{ère} Adjointe au maire	9 766.56 €	
RENOLLET Hubert	Maire délégué Vrizy	8 385.48 €	

Soit un total 2024 de 103 801.92 € d'indemnités brutes. Pour rappel en 2023 : 102 418 € d'indemnités brutes.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04/02/2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 février 2025 figure en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (Françoise PAYEN)

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 février 2025 ;
- DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents à cette délibération.

II. FINANCES

a) Bilan des cessions et acquisition immobilières à Vouziers en 2024

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivité territoriales qui stipule que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal ;

Vu l'état des acquisitions et cessions 2024 ;

Cessions 2024 : aucune

Acquisitions 2024 : aucune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité ;

- D'APPROUVER le bilan des acquisitions et cessions 2024 ;
- DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents à cette délibération.

b) Débat d'orientation budgétaire 2025

Point présenté par Fabien COURTOIS

Présentation synthétique et points saillants du rapport d'orientation budgétaire 2025.

Contexte national. Eléments macro-économiques

Le produit intérieur brut avec une croissance 2024 faible et pour 2025 des prévisions allant de 1,20 à 1,70%.

L'inflation a été forte en 2022 et 2023.

2024 l'inflation aura été de 2,30 à 2,50 % (nous attendons les derniers rapports définitifs)

Pour 2025 les prévisions donne 1,50 voire 1%, donc une certaine décélération qui est une bonne nouvelle pour les ménages, pour les dépenses des collectivités mais cette baisse produira aussi une diminution des points de recettes fiscales.

Le déficit public se creuse encore. Le Gouvernement vise à l'horizon 2027 une réduction des déficits publics à moins de 3%.

La loi de finances demande un effort budgétaire de 2 milliards aux collectivités pour réduire le déficit.

Parmi les nouveautés de la loi de finances le DILICO -Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes. 2 099 collectivités territoriales à fort potentiel fiscal, seront prélevées sur un an puis seront renflouées sur 3 ans.

La commune de Vouziers ne figurerait pas dans ce dispositif eu égard aux revenus moyens des ménages.

Maintien du taux de FCTVA à 16,404% . C'est une bonne chose, car cela représente la recette la plus régulière en investissement pour la Ville.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est en augmentation sur le plan national afin de soutenir les collectivités en tensions financières. Cela se traduit pour Vouziers par une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Des charges supplémentaires :

Hausse des cotisations retraites de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales +3 points sur 4 ans.

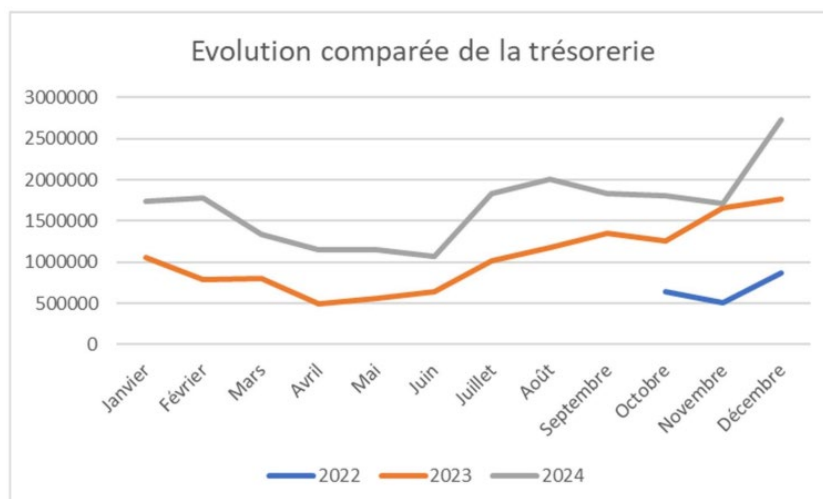
En 2026, participation employeur à la mutuelle santé.

Estimations du Compte Administratif 2024

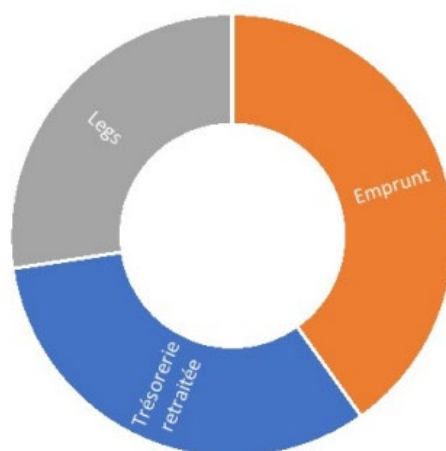
Résultat cumulé d'1 million 9. En progression sur 2023, même en écartant l'apport du legs.

Une trésorerie stable depuis 2022, si l'on écarte le recours à l'emprunt, dédié à la place Carnot, et l'apport du legs de Vrizey, stabilité qui se situe entre 850 000 et 900 000 €.

	Fonctionnement	Investissement	Cumulé
Résultat estimé de l'exercice 2024	1 804 518,99 €	106 808,01 €	1 911 327,00 €
Résultat de l'exercice 2023	2 154 971,66 €	-544 819,18 €	1 610 152,48 €
Résultat de l'exercice 2022	1 698 005,25 €	-868 197,32 €	829 807,93 €
Résultat de l'exercice 2021	2 756 782,74 €	-1 460 294,44 €	1 296 488,30 €



Structure de la trésorerie fin 2024



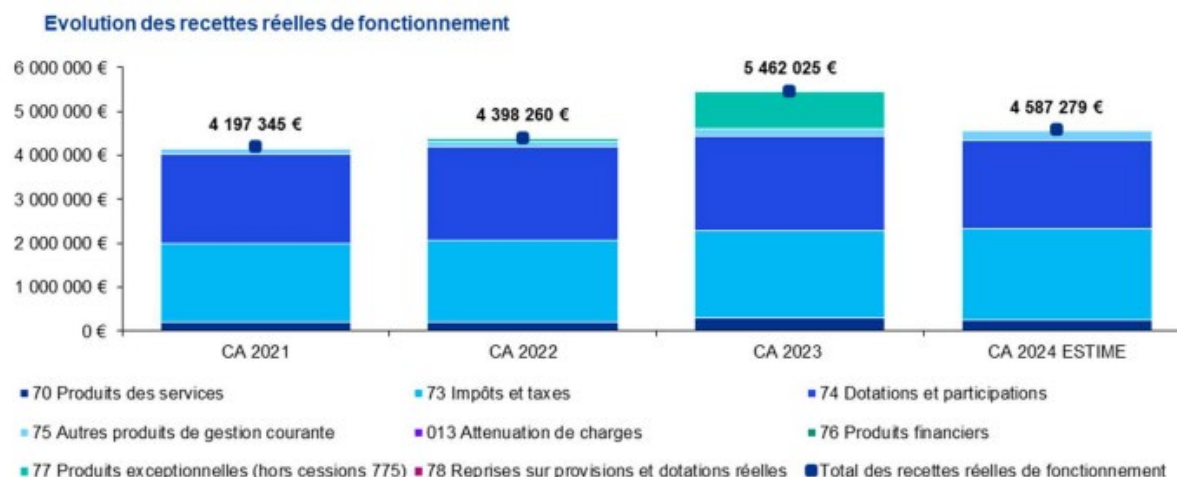
Evolution des recettes, dépenses et épargne.

Fin 2024, notre épargne de gestion se situe à 528 000€ (recettes courantes moins dépenses courantes) ce qui correspond à l'objectif fixé lors du Débat d'Orientaion budgétaire 2024.

Recettes de fonctionnement

Une baisse de nos recettes de gestion apparaît par rapport à 2023, en grande partie due au Legs puis à la diminution des dotations de l'Etat, comme par exemple, la suppression de la compensation de l'Etat pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes maternelles privées sous contrat suite à l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire dès l'âge de trois ans,

100 000€ de plus sur la fiscalité viennent amortir un peu la perte de recettes.



Pour revenir sur la DGF, nous constatons la poursuite de la part liée à la Dotation de solidarité rurale qui donne une part dynamique avec + 2 % sur les prochains exercices.

En revanche, la part de DGF assise sur la démographie, va plutôt régresser. La part nationale de péréquation de la DGF reste une interrogation pour l'instant.

Ces données actuelles, montrent que la DGF ne donnera pas de levier important dans les années à venir, sauf à si une réforme législative venait changer les choses.

Les produits de la fiscalité locale en 2024 : + 35 000€

L'augmentation de 2,5% des taux de fiscalité locale par le Conseil municipal en 2024, a permis de faire croître le produit attendu.

En revanche, la réforme de la Taxe d'habitation (TH) – occasionnant une baisse de ressources pour la Ville- a été compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Cette compensation crée un coefficient correcteur (le « coco »), mais qui se traduit par une perte de recettes pour Vouziers : 1 801 583€ contre 2 060 178€ avant le « coco »

TH : 1 801 583€

TH résidence secondaire : 52 954€

TF bâti et non-bâti : 61 906€

Par la simple application des bases, et sans revalorisation des taux 2025, la fiscalité augmenterait de 35 000€.

Toutefois, au regard de la prospective, la dynamique de fiscalité prévue sur les prochaines années (reposant sur la seule évolution des bases) ne suffit pas à neutraliser l'évolution des dépenses de gestion.

EVOLUTION DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE									
		2022		2023		2024		2025	
TAUX									Pt %evol
	THRS	19,54	0,00%	19,54	2,56%	20,04	0	20,04	0,00 0,00%
	TFB	39,00	0,00%	39,00	2,56%	40,00	0	40,00	0,00 0,00%
	TFNB	25,62	0,00%	25,62	2,58%	26,28	0	26,28	0,00 0,00%
BASES									
	THRS	308 983	4,73%	323 591	-18,34%	264 241	1,70%	268 733	
	TFB	4 723 760	5,34%	4 975 975	3,51%	5 150 445	1,70%	5 238 003	
	TFNB	212 325	7,18%	227 572	3,51%	235 562	1,70%	239 567	
PRODUIT									
	THRS	60 375,28 €	4,73%	63 229,68 €	-16,25%	52 953,90 €	1,70%	53 854,11 €	
	TFB	1 842 266,40 €	5,34%	1 940 630,25 €	6,16%	2 060 178,00 €	1,70%	2 095 201,03 €	
	TFNB	54 397,67 €	7,18%	58 303,95 €	6,18%	61 905,69 €	1,70%	62 958,09 €	
SOUS-TOTAL		1 957 039,34 €		2 062 163,88 €		2 175 037,59 €		2 212 013,23 €	Diff. 36 975,64 €
COCO		-236169		-248717		-258595		268000	
TOTAL		1 720 870,34 €		1 813 446,88 €		1 916 442,59 €		1 944 013,23 €	

Recettes municipales

Dans le « panier », nous accueillons une nouvelle Dotation « aménités rurales » relative à la biodiversité qui apportera 14 000€.

En revanche, le Fonds de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) va diminuer et occasionnera une baisse estimative de 11% des recettes liées à ce fonds.

Les hausses et baisses de dotations reprises dans le tableau ci-dessous occasionneraient une hausse générale des recettes de 1,3%.

La dynamique est donc faible sur nos ressources.

Le panier de recettes de la commune (incluant pour information les recettes d'investissement : FCTVA, taxe d'aménagement et subventions d'équipement)

Panier des recettes commune de Vouziers					
	2022	2023	2024	Proj.2025	Evol.N/N-1
Taxe foncière bâtie (corrigée du coco)	1 600 940 €	1 688 340 €	1 801 583 €	1 830 000 €	2%
Taxe foncière non bâtie	54 397 €	58 298 €	61 906 €	63 000 €	2%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	60 325 €	63 414 €	52 954 €	54 000 €	2%
Allocations compensatrices	76 568 €	72 708 €	82 300 €	82 000 €	0%
<i>Dont Compensation TFB</i>	<i>69 560 €</i>	<i>65 753 €</i>	<i>75 426 €</i>		-100%
<i>Dont Compensation TFNB</i>	<i>7 008 €</i>	<i>6 955 €</i>	<i>6 874 €</i>		-100%
Dotation globale de fonctionnement	1 528 328 €	1 527 049 €	1 552 841 €	1 555 000 €	0%
Dotation aménités rurales			14 031 €	14 000 €	0%
Droit de mutation à titre onéreux (DTMO)	20 499 €	21 266 €	19 990 €	20 000 €	0%
Taxe communale sur la consommation finale d'électricité	107 328 €	84 680 €	86 446 €	85 000 €	-2%
<i>Taxe d'aménagement (inv) pour information</i>	<i>12 010 €</i>	<i>9 282 €</i>	<i>1 873 €</i>	<i>10 000 €</i>	<i>434%</i>
Dotation pour les titres sécurisés (DTS)	13 070 €	16 359 €	19 355 €	19 000 €	-2%
Dotation de recensement	7 996 €				
Droit de places	9 484 €	11 744 €	8 556 €	10 000 €	17%
Participation et contribution de tiers/remboursements	274 525 €	484 898 €	321 352 €	360 000 €	12%
GFP de rattachement	50 000 €	60 983 €	60 000 €	60 000 €	0%
FDPTP (variable d'ajustement)	70 489 €	65 113 €	61 465 €	55 000 €	-11%
FCTVA					
Fonctionnement	152 081 €	7 716 €	11 718 €	10 000 €	-15%
<i>Investissement (inv) pour information</i>	<i>21 647 €</i>	<i>141 878 €</i>	<i>73 808 €</i>	<i>657 000 €</i>	<i>790%</i>
<i>Subventions d'investissement (inv) pour information</i>	<i>306 165 €</i>	<i>298 536 €</i>	<i>272 964 €</i>	<i>1 800 000 €</i>	<i>559%</i>
Revenus des immeubles	112 295 €	129 298 €	129 677 €	130 000 €	0%
Produits des services	203 269 €	296 320 €	239 687 €	235 000 €	-2%
FNGIR	- 92 137 €	- 92 137 €	- 92 137 €	- 92 137 €	0%
FPIC	- €	52 472 €	54 590 €	54 000 €	-1%
TOTAL	4 341 594 €	4 640 657 €	4 578 450 €	4 636 000 €	1,3%

Dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel sont faibles sur la commune, car ne concernent que les policiers municipaux à hauteur de 108 191€ en 2024, mais seront revalorisées en 2025 avec le recrutement d'un 2^{ème} agent de police municipale.

Les recrutements et la revalorisation du point d'indice ont créé une augmentation significative des dépenses de gestion pour mener à bien l'ensemble de l'action communale.

Les charges à caractère général ont diminué en 2024 d'environ 230 000 € après des années 2022 et 2023 en augmentation.

Cette baisse s'explique notamment par :

- Le résultat des efforts entrepris sur la gestion des fluides ;
- La rationalisation des contrats de prestation, avec une meilleure utilisation de la commande publique ;
- Les premiers effets des actions de gestion patrimoniale, avec plus de préventif et moins de curatif.

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 ESTIME
011 Charges à caractère général	1 191 408 €	1 436 909 €	1 533 140 €	1 303 381 €
012 Charges de personnel	105 013 €	116 611 €	115 003 €	108 191 €
014 Atténuation de produits	1 526 845 €	1 561 771 €	1 762 137 €	2 097 100 €
65 Autres charges de gestion courante	456 495 €	516 475 €	546 889 €	558 225 €
Total des dépenses de gestion	3 279 761 €	3 631 765 €	3 957 169 €	4 066 897 €
66 Charges financières	86 986 €	85 481 €	83 148 €	59 098 €
67 Charges exceptionnelles	5 574 €	286 581 €	49 326 €	54 212 €
68 Dotations et provisions réelles	0 €	0 €	0 €	4 828 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 372 321 €	4 003 827 €	4 089 643 €	4 185 035 €

Evolution des dépenses de fonctionnement pour 2025

- ✓ Arrivée d'un policier municipal
- ✓ Avenant de prolongation du contrat de concession de la crèche intégrant une plus-value financière
- ✓ Versement obligatoire de la compensation de fin de concession de la crèche
- ✓ Transfert de postes de dépenses Voirie de l'investissement vers le fonctionnement (demande de la trésorerie)
- ✓ Hausse des postes « carburant » et « entretien matériel roulant » en lien avec la prévision d'acquisition d'une balayeuse de voirie
- ✓ Mise en place du Fonds d'indemnisation des commerçants

Les dépenses par habitant

Par la méthode analytique, qui permet d'isoler la dépense pour la Ville en retraitant la part des charges de personnel comprise dans l'attribution de compensation, **les charges de fonctionnement constatées par habitant pour 2024 ont été en moyenne de 1158€ :**

Charges réelles de fonctionnement par habitant					
Méthode comptable (DGFiP)			Méthode analytique		
	2024	Par hab.		2024	Par hab.
Chapitre 11	1 223 638 €	305 €		1 223 638 €	305 €
Chapitre 12	108 191 €	27 €		108 191 €	27 €
Chapitre 14	2 097 100 €	522 €	facturation agents mutualisés	2 412 299 €	601 €
			facturation frais agents mutualisés	192 608 €	48 €
			fngir	92 137 €	23 €
Chapitre 63	558 225 €	139 €		558 225 €	139 €
Article 66111	62 903 €	16 €		62 903 €	16 €
TOTAL	4 050 057 €			4 650 001 €	
hab.	4016			4016	
Moy.	1 008 €			1 158 €	

Attribution des compensations

La Communauté de Communes verse une compensation à la commune de Vouziers pour la fiscalité professionnelle.

La Ville, quant à elle, verse des compensations à la Communauté de Communes au titre de la contribution au SDIS et des charges de personnels mutualisés.

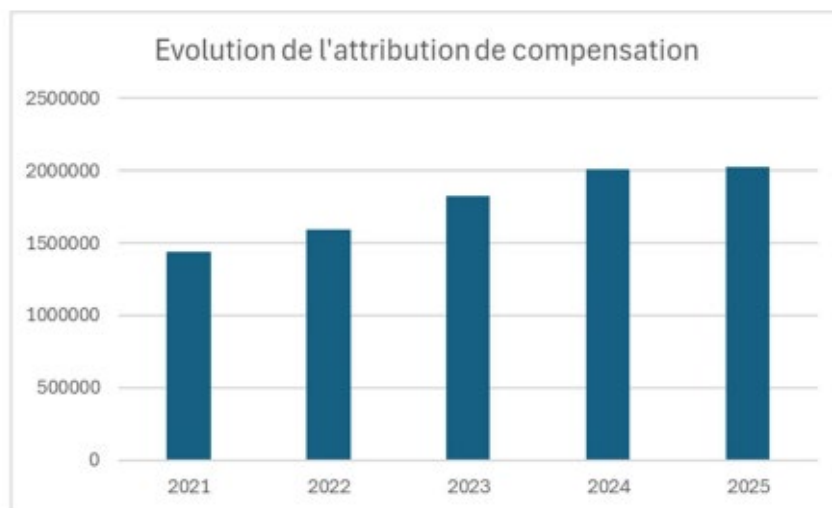
Selon la formule :

FISCALITE ECONOMIQUE FIGEE BASE 2021 – (CHARGES DE LA MUTUALISATION + CONTRIBUTION SDIS FIGEE BASE 2018) = ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Lorsque la recette est inférieure à la charge, ce qui est le cas pour la commune de Vouziers, on parle alors d'attribution de compensation « négative » = c'est une dépense pour la commune et une recette pour l'intercommunalité.

Pour la commune, seule la fraction liée à la mutualisation des services évoluera désormais.

La refacturation des charges des agents mutualisés à la commune de Vouziers par la Communauté de communes en 2024 (+ 7,48%) liés aux recrutements nécessaires à l'activité communale, avancements de carrières renégociations salariales lors des renouvellements de contrat et des diminutions des remboursements maladies.



Evolution des ressources humaines

Pas de recrutement en nombre prévus en 2025. 115 Equivalents Temps plein (ETP) sont suffisants aujourd'hui en ajoutant 3 nouveaux postes à assumer dès 2025 :

- Un policier municipal (prise de fonction en avril)
- Une Cheffe de projet Petite ville de demain (en poste depuis février)
- Un poste d'ATSEM pour la rentrée 2025-2026. A voir si cela se confirme.

Les charges de personnels augmenteront avec l'augmentation de CNRACL et les recrutements prévisionnels de 2025 et 2026, mais à un rythme moindre qu'en 2022-2023.

Les effectifs

93 agents en contrat sur l'année, police municipale incluse.

62 équivalents temps plein sont consacrés à la ville.

Dépenses d'investissement et financement

Réalisation du chantier place Carnot et financements réglementaires

Recettes d'investissements

Seront soldées en 2025 et 2026

Cessions immobilières

Possibilité de vente du presbytère, de la grange à Vrizey, du hangar de Condé et d'un terrain à Blaise puis de percevoir 80 000€ de la Communauté de communes pour régularisation d'une procédure engagée en 2019.

Ces cessions viendront abonder les recettes d'investissements.

Dette

Des emprunts s'arrêteront en 2028 et feront récupérer du potentiel d'autofinancement.

En effet, les exercices 2025, 2026 et 2027 figurent un plateau haut avant une baisse de 183 000 € en 2028.



Budget assainissement

Doit s'autofinancer en tant que Service public industriel et commercial (SPIC) géré dans un budget annexe et autonome.

Le Fonds de roulement augmente : 252 000 € en 2021, 800 000 € en 2024.

Récapitulatif de la situation à fin 2024 au global

Comptes administratifs	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024 atterrissage
Recettes de gestion (a)	4 169 387 €	4 302 766 €	4 615 261 €	4 582 243 €
Evol	7%	3%	7,26%	-0,72%
Dépenses de gestion (b)	3 279 761 €	3 631 766 €	3 957 169 €	4 066 897 €
Evol	2%	11%	8,96%	2,77%
Epargne de gestion (c=a-b)	889 626 €	671 000 €	658 092 €	515 346 €
Résultat financier (d)	-86 986 €	-85 481 €	-83 148 €	-59 098 €
Résultat exceptionnel (e)	22 384 €	-191 087 €	797 437 €	-54 104 €
Epargne brute (CAF) (f=c+d+e)	825 024 €	394 432 €	1 372 381 €	402 144 €
Recettes propres d'investissement (hors 1068) (i)	1 344 997 €	341 733 €	450 801 €	348 645 €
Capacité de financement (j=f+i)	2 170 021 €	776 036 €	1 823 182 €	750 789 €
Remboursement du capital de la dette (g)	1 305 889 €	300 214 €	288 378 €	264 620 €
Capacité de financement nette (k=j-g)	864 132 €	475 822 €	1 534 804 €	486 169 €
Dépenses d'équipement brut (l)	1 610 294 €	1 224 367 €	726 675 €	1 047 820 €
Besoin de financement (m=l-k)	746 162 €	748 545 €	-808 129 €	561 651 €
Emprunt souscrit (n)	0 €	0 €	0 €	800 000 €
				300 377 €
Résultat 01/01 N (o)	2 042 650 €	1 296 488 €	563 074 €	1 371 203 €
Résultat exercice (p=-m+n)	-746 162 €	-733 414 €	808 129 €	538 726 €
Résultat 31/12 N (o+p)	1 296 488 €	563 074 €	1 371 203 €	1 909 929 €
Encours de dette 01/01 N (q)	4 695 383 €	3 389 494 €	3 104 409 €	2 814 738 €
Flux net de dette (r=n-g)	-1 305 889 €	-285 085 €	-289 671 €	835 757 €
Encours de dette 31/12 N (q+r)	3 389 494 €	3 104 409 €	2 814 738 €	3 650 495 €
CAF (capacité d'autofinancement)	825 024 €	394 432 €	1 372 381 €	402 144 €
taux de CAF	20%	13%	30%	9%
CAF nette	-480 865 €	94 218 €	1 192 798 €	137 524 €
Encours de dette / RRF	81%	72%	61%	80%
Capacité de désendettement (en années)	4,1	7,9	2,1	9,1
Fds de roulement en jours de dépenses	144,3	56,6	126,5	171,4

Les Recettes de gestions seraient en léger recul à - 0,72% (attente du Compte de gestion 2024)
Les Dépenses de fonctionnement augmentent légèrement à + 2,77%

L'épargne de gestion au-dessus de 500 000€ est un élément positif.

Le Fonds de roulement s'établit autour de 1,9 millions et le fonds de roulement par jours de dépenses est supérieur à la préconisation de 40 jours de capacité d'autofinancement.

Notre taux de capacité d'autofinancement (CAF) est de 9% quand les recommandations sont à 10 %, ce qui donne une situation correcte, sans facteur de risque imminent sur la clôture de l'exercice 2024.

L'encours de dette est à 80% et la capacité de désendettement est à 9 ans. Nous sommes temporairement dans la zone de vigilance. Le seuil critique n'est cependant pas atteint.

Geneviève COSSON : Vous évoquez la vente d'un terrain sur Blaise, peut-on avoir des précisions svp ?

Yann DUGARD : il s'agit d'une parcelle de bois de 70 ares au milieu d'un massif d'un lieu-dit, enclavée dans une propriété de M. Lemoine. Elle n'est pas entretenue mais peut être revalorisée.

Réponse après séance :

Il s'agit de la parcelle A138 d'une surface de 6910m²

Geneviève COSSON : le Conseil municipal avait pris une délibération pour un terrain situé rue ou route Sainte Marie. De mémoire, il s'agissait d'une pointe de terrain devant être vendue à M. Régis BARRE et Mme Annie CAILLET. La vente a-t-elle eu lieu ? Je ne l'ai pas vu apparaître.

Yann DUGARD : nous allons vérifier et transmettre les réponses au procès-verbal.

Réponse après séance :

Le conseil municipal du 16/10/2023 a autorisé la vente à M. BARRE et Mme CAILLET de la parcelle cadastrée AM 439 et d'une partie des parcelles AM 376 et 446 (rue de Sainte Marie) . Ces parcelles ont été vendues au prix de 5 € / m².

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Le scénario présenté prend en compte un PPI de 5,3 M€ TTC sur 2025-2026, et tient compte :

Des projets déjà engagés :

- Place Carnot
- Le foyer Jane Delouche. Le maître d'œuvre est désigné
- Les Ateliers municipaux. Le marché a été attribué lors du Conseil municipal de mars 2024
- Investissements sur la voirie
- Equipements sportifs phase 3 (finalisation des phases 1 et 2 de sécurisation et de mise aux normes)
- Optimisation énergétique du bâtiment des Tourelles (contrat avec Engie démarré en 2024. Modernisation du chauffage avec obligation de résultat)
- Toilettes publiques (opération terminée, le solde budgétaire poursuit son exécution)
- Etudes d'équipements (projet de réseau de chaleur urbain, prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la délégation de Service public de la crèche)

Des actions prévues, non engagées :

- Modernisation de l'éclairage public et mise aux normes des armoires électriques (le marché public est prêt à être lancé.
- Installations de lampes laser au cinéma des Tourelles (fonds de concours du Centre National Cinématographique et de l'Intercommunalité)
- Une balayeuse-désherbeuse (gain de temps/agents, meilleure efficacité, plus grand rendement)
- Aménagement au Port de l'Aisne (à la suite de l'étude d'Ardennes ingénierie pour rendre attrayant le secteur en vue d'accueillir des animations futures : aménagement paysagé, places de stationnement, végétalisation en contre-bas du pont Caquot. Echanges avec le Département et phase de travaux en 2026, si les validations sont conclues (subventions possibles jusqu'en 2027 en accompagnements du Contrat canal)
- Déploiement de la vidéoprotection (temps long de mise en place. Potentiel investissements à partir de 2027) Aides de l'Etat et de la Région.

Yann DUGARD : en 2022, le référent de gendarmerie avait effectué une présentation lors d'une commission sécurité. J'ai trouvé que ce n'était pas très cohérent de rester seuls (habitants de Vouziers) sur cette solution de vidéoprotection, sachant que les méfaits ou délits se font sur des déplacements, des itinérances.

Il y a quelques années, j'avais imaginé que le projet soit plutôt intercommunal pour être cohérent sur un réseau de circulation.

Aujourd'hui, le nouveau référent de gendarmerie, rencontre des communes limitrophes qui manifestent un potentiel d'intérêt.

Cette possible mutualisation d'installation, de coûts, de fonctionnement serait intéressante comme le serait à moyen terme, la possibilité de s'étendre aux communes de l'ancien canton par exemple.

Un maillage suffisamment grand permettrait une reprise de compétence par l'intercommunalité. Pourquoi pas ?

Le référent de gendarmerie proposera une date prochainement pour nous présenter les évolutions de paramètres depuis 2022 et pouvoir définir une nouvelle approche.

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT : une question concernant l'actuelle balayeuse. Nous avons voté pour sa revente. Nous l'avons achetée pour 60 000€ environ et nous projetons de la revendre 10 000€, c'est ça ? Et là on rachète une nouvelle balayeuse pour 90 000€. On est certains de son utilité cette fois-ci.

Yann DUGARD : oui (de la tête)

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT : aussi, au sujet de l'espace Jane DELOUCHE, quels financements allons-nous chercher ?

Fabien COURTOIS : nous appelons la DETR dans le cadre de dossier déposé, la Région sur le dispositif Centralité urbaine et rurale qui est bonifiable en fonction des engagements environnementaux, que nous atteignons de fait : inertie thermique, gestion de l'eau, choix des matériaux. Cela portera la subvention à 80%. Et si possible, en fonction de la réalisation de ce critère, solliciter l'Agence de l'eau au titre de la récupération de l'eau à la parcelle.

Olivier GODART : concernant la balayeuse à vendre, il y avait également un microtracteur devant. Concernant l'achat de la balayeuse-désherbeuse, j'é mets un doute sur son efficacité et sa pérennité.

Au sujet de l'aménagement du secteur du Port de l'Aisne. Ce sujet me paraît secondaire ou bien nécessite une vision plus globale des aménagements à réaliser en prévision des activités de la Voie verte.

Ce dossier est également porté par la Communauté de communes, et le prendre à nous seuls – commune de Vouziers- ne me paraît pas sérieux, d'autant plus que vous (M. DUGARD) aviez promis de réunir une commission « Voie verte » qui n'a jamais eu lieu.

Cela nous permettrait de créer une dynamique que je ne vois pas au niveau de l'Intercommunalité, comme on essaie d'impulser au niveau de l'espace Jane DELOUCHE.

Yann DUGARD : on fait ponctuellement un point pour évoquer la Voie verte. Il y a une volonté d'aménager sur différents points de la Voie verte, justement sous l'impulsion de l'Intercommunalité. C'est ce qui est intéressant et qui donne actuellement les emplacements de Condé et du Port de l'Aisne.

Il a fallu prendre ce temps de la réflexion et des premières décisions. La maison éclusière de Vrize n'avait pas retenu l'attention du village, après est intervenu le projet Jane DELOUCHE, tombé du ciel, et c'est une très bonne chose.

Faut-il que la ville de Vouziers fasse seule, non. L'aménagement de la Voie verte doit associer les élus en charge du tourisme à la Communauté de communes.

C'est pourquoi il était prématuré de réunir cette commission. Maintenant, il y a l'acquisition de la maison éclusière par le Département. Les choses prennent forme.

L'étude d'Ardennes ingénierie a identifié l'intérêt d'un aménagement sur la parcelle du Port de l'Aisne, et l'acquisition de la parcelle va prendre son sens pour recevoir une animation, c'est pourquoi elle apparaît sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) aujourd'hui.

Cette parcelle est bien située pour faire une liaison entre la Voie verte, le pont et le centre-ville.

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT : concernant cette commission « Voie verte », effectivement maintenant des projets fleurissent de toutes parts (vélorail, stationnement, maison éclusière) et de nombreux intervenants réfléchissent sur ce site, il serait bien de pouvoir en échanger en Intercommunalité et avec la Commune pour commencer à maîtriser les choses.

Les silos vont être apparemment démolis - selon les rumeurs- et ça ferait de la place pour autre chose.

Une commission sur ce sujet, avec tous les interlocuteurs concernés, le Département compris, permettrait de nous informer et d'avoir une vision globale de ce qui pourrait être fait de Vrizy au centre-ville.

Yann DUGARD : effectivement, des choses se concrétisent maintenant et méritent de nous réunir en commission ou en groupe de travail pour échanger et partager les informations. Cela me convient bien, en intégrant l'Office de tourisme aussi.

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT : et puis la rumeur dit aussi que le train va revenir. Tout est possible (rires).

Comparer la prospective 2025 et 2026 :

+6% d'augmentation des dépenses et + 1,55% des recettes.

+ le PPI occasionne un besoin de financement de 220 000€ en 2025 et 470 000€ en 2026. Ce besoin prend sur le fonds de roulement.

Conséquence

- 114 000€ en 2025.

2027 redeviendrait positif et 2028 encore mieux avec la diminution de l'emprunt.

L'enjeu, faire baisser à 3% les dépenses de gestion en 2025

Actuellement, sans mesures correctives des dépenses de fonctionnement d'ici la fin du mandat, nous allons à + 6% de dépenses de gestion. Alors que nos recettes sont plutôt de l'ordre de + 1,5 % .

Notre Fonds de roulement diminue en 2025 et 2026, sans jamais être sous le seuil critique de moins de 30 jours disponibles.

Toutefois, notre capacité de désendettement s'améliore par le remboursement du capital et sans nouvel emprunt contracté.

Attention donc à cette trajectoire de dégradation de l'autofinancement

Les pistes pour soutenir ce scénario prospectif d'investissement

Tendre à une épargne de gestion de 500 000€ chaque année, pour avoir une Capacité d'autofinancement nette (CAF) positive en fin d'exercice.

Ainsi, le Fonds de roulement diminuerait mais en plus faible proportion.

En conclusion,

Si tous les investissements projetés dans le PPI sont mis en œuvre dans le calendrier présenté et avec les dépenses et recettes estimées, pour conserver des indicateurs financiers soutenables - dont l'épargne nette, il conviendrait de mettre en place des mesures d'économies.

Atteindre 80 000 € à 100 000 € d'économies ou de non-dépense par rapport à l'exercice 2024 est donc souhaitable.

Cet objectif maintiendrait toutefois les efforts engagés depuis 2023 sur la montée en qualité de la gestion patrimoniale et de la maintenance préventive.

Parallèlement, deux éléments importants sont à souligner : une partie des investissements présente une estimation financière avant procédure de marché public.

Or, les exemples récents (Place Carnot, Ateliers, marché de voirie) ont tous démontrés l'impact positif sur les estimations de dépense.

Ensuite, l'annuité de la dette diminuera fortement en 2028, redonnant des marges de manœuvre à compter de cet exercice.

Valentine DION : je ne retrouve pas 5,3 millions du PPI ?

Fabien COURTOIS : parce que les Restes A Réaliser (RAR) ont été ajoutés

Olivier GODART : concernant les frais de fonctionnement par habitant d'environ 1200€ par an, la dynamique de population n'est pas prise en compte. Est-elle positive ou négative ?

Peut-on connaître l'évolution de la population de Vouziers et des villages alentours. On était à 350€ de dépenses de fonctionnement par an et par habitant avant l'instauration de la commune nouvelle.

Et aussi, l'exposé laisse entendre une augmentation des taux. Va-t-il y avoir une hausse de fiscalité ?

Yann DUGARD : la population augmente dans certains villages.

Concernant le coût par habitant, faire coïncider l'augmentation du coût par habitant sur Vrizy avec le passage en commune nouvelle est à vérifier.

En revanche, sans la commune nouvelle quel aurait été le niveau de service rendu à Vrizy ? C'est vraiment à regarder aussi car depuis 2016 les choses ont changé.

Toutes les dépenses effectuées par la commune nouvelle pour Vrizy, a changé les coûts pour village. C'est certain.

La ville de Vouziers a vu son coût par habitant augmenter aussi, mais c'est lié à tous les projets et travaux réalisés. C'est normal.

Il y a une étude qui montre que les habitants des villages profitent du centre-bourg mais n'y habitent pas. D'où l'augmentation de population dans les villages autour des centres-bourg par confort de vie, mais cela impacte aussi la Dotation Globale de Fonctionnement à la baisse pour Vouziers, car elle suit le nombre d'habitants.

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT : globalement, les chiffres INSEE montrent que dans les Ardennes, la population baisse partout et à Vouziers davantage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité ;

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat des orientations budgétaires pour l'année 2025 sur la base du rapport.
- DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents à cette délibération.

c) Révision d'AP/CP pour l'aménagement de la place Carnot

Point présenté par Fabien COURTOIS

Pour piloter les opérations d'investissement qui se déploient sur plusieurs exercices budgétaires, les collectivités ont la possibilité de recourir à la technique de l'AP/CP comme « Autorisation de Programme » / « Crédits de Paiement ».

L'AP/CP a l'avantage de permettre d'inscrire pour chaque exercice budgétaire le montant de dépenses nécessaire pour couvrir le besoin de l'année considérée.

Cela permet ainsi d'éviter d'inscrire l'intégralité de la dépense dès la première année de réalisation et de procéder à des reports successifs d'année en année. C'est donc une démarche plus réaliste sur le plan financier qui participe à la sincérité budgétaire.

Le 28 mars 2023, une AP/CP a été créée pour l'opération de rénovation urbaine de la place Carnot avec une autorisation de programme d'un montant total (toutes dépenses confondues pour cette opération) de 2 549 757,46 €, réparti sur trois exercices budgétaires : 2023, 2024 et 2025.

RAPPEL :

Rénovation urbaine de la place Carnot			
Autorisation de programme	Crédits de paiement		
	2023	2024	2025
2 549 757,76 €	780 000,00 €	1 500 000,00 €	269 757,76 €

Pour mémoire, une AP/CP peut être révisée au besoin pour s'adapter à la vie du projet.

En février 2024, une première révision a été approuvée par le conseil municipal sur la base du tableau ci-dessous :

Rénovation urbaine de la place Carnot			
Autorisation de programme	Crédits de paiement		
	2023	2024	2025
2 549 757,76 €	41 588,46 €	1 300 000,00 €	1 208 169,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité ;

- D'APPROUVER la révision (n°2) d'une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) pour l'opération d'investissement « rénovation urbaine de la Place Carnot » telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Rénovation urbaine de la place Carnot			
Autorisation de programme	Crédits de paiement		
	2023	2024	2025
2 549 757,76 €	41 588,46 €	89 060,92 €	2 419 108,38 €

- DE CHARGER le Maire ou son adjoint de faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

III. AFFAIRES SOCIALES :

Autorisation de versement d'une avance sur subvention 2025 au Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Point présenté par Françoise Payen

Chaque année, la ville de Vouziers attribue une subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

Dans l'attente de la finalisation des travaux budgétaires, et donc de la signature d'une convention de moyens 2025, il est proposé de verser une avance de 50 000 € au CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité ;

- D'APPROUVER le versement d'une avance de 50 000€ au CCAS.
- DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents à cette délibération.

IV. AFFAIRES SCOLAIRES et ENFANCE-JEUNESSE

a) Tarifs des dérogations scolaires 2025/2026

Point présenté par Françoise Payen

Le tarif facturé aux communes (hors Commune Nouvelle) qui ont des enfants scolarisés au sein du Pôle scolaire Dora Lévi est revu tous les ans.

Ce tarif est calculé sur la base des dépenses de fonctionnement du Pôle scolaire de l'année précédente, divisé par le nombre d'enfants inscrits au Pôle pour l'année en cours.

La somme des dépenses de fonctionnement englobe les frais de personnel, les fluides, les fournitures d'entretien, les fournitures scolaires, l'entretien du bâtiment et depuis 2024 3000€ dédié à l'organisation des voyages scolaires. Pour l'année 2024 la somme des dépenses de fonctionnement est égal à

$307\,671.51\text{€} / 376 \text{ enfants} = 818.27\text{€}$ par enfant et par an soit 22.72€ par semaine.

Ce tarif est en baisse par rapport à 2024 (885.57€ par an par enfant en 2024/2025) principalement en raison de la baisse du coût des fluides et du nombre plus important d'enfants scolarisés au pôle.

Valentine DION : il est dommage que, contrairement aux autres années, la commission scolaire ne se soit pas réunie pour évoquer le budget, les sorties ou activités et aussi le taux de remplissage de l'ACM (Accueil Collectif des Mineurs) pour voir si la demande des Vouzinois est pourvue par exemple.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité ;

- D'APPROUVER le tarif de **818.27€ par enfant par an soit 22.72€ par semaine** à compter de la rentrée scolaire 2025 et pour l'année scolaire 2025/2026 ;
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision.

b) Participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint Louis 2025/2026

Point présenté par Françoise Payen

La Commune participe aux frais de fonctionnement de l'école Saint Louis pour les élèves en élémentaire mais aussi pour les élèves en maternelle depuis l'abaissement de l'âge de 6 à 3 ans pour rentrer à l'école, donc depuis 2019.

Le calcul de cette aide se fait sur la base des dépenses de fonctionnement du pôle scolaire Dora Lévi de l'année précédente.

Le calcul comprend : La somme des dépenses de fonctionnement qui englobe les frais de personnel, les fluides, les fournitures d'entretien, les fournitures scolaires et l'entretien du bâtiment.

Pour l'année 2024 la somme des dépenses de fonctionnement est égal à
 $307\,671.51\text{€} / 376 \text{ enfants} = 818.27\text{€}$ par enfant et par an soit 22.72€ par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité ;

- D'ETABLIR la participation 2025/2026 de la Ville de Vouziers aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Louis à **818.27€/an/élève soit 22.72€/semaine ;**
- DE PRENDRE ACTE que cette participation sera versée chaque trimestre, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025, sur présentation de la liste des élèves (décembre, mars et juin) ;
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à procéder à la demande de compensation auprès de l'Etat pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes maternelles privées sous contrat ;
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision.

c) Organisation de l'Accueil Collectif de mineurs 2025

Point présenté par Françoise Payen

En juillet 2025, la Ville de Vouziers va organiser un Accueil Collectif de Mineurs, au Pôle scolaire Dora Lévi, plus précisément du lundi 7 juillet au vendredi 1 août.

Depuis l'ouverture du Pôle scolaire en septembre 2021, l'accueil des enfants est établi dans ce même établissement et le responsable de l'équipe périscolaire est aussi le Directeur de l'ACM.

Le personnel connaît bien l'établissement et les enfants, ceci permet un service de qualité aux familles, équipe renforcée par le recrutement de quelques animateurs.

Un programme d'animations sera défini ultérieurement avec en thème majeur, Aventures et découvertes.

Le bilan de l'été 2024 montre une capacité d'accueil suffisante pour accueillir les enfants de Vouziers Commune nouvelle, avec même quelques places disponibles certaines semaines :

	Capacité d'accueil	Inscrits	Vouziers Commune Nouvelle	Extérieurs	Refus
Semaine 1	60	60	35	25	1
Semaine 2	60	60	36	24	1
Semaine 3	60	60	33	27	1
Semaine 4	60	53	25	28	0

En modifiant quelque peu l'organisation de l'été 2024, la capacité d'accueil pourrait être augmentée à 62 enfants, soit une capacité d'accueil permanente de 60 enfants et de 2 places de secours en cas de besoin urgent d'une famille.

Concernant les tarifs, il est proposé d'arrondir les chiffres de la grille des tarifs. Ceci représente une hausse de quelques centimes à 15 centimes maximum par semaine et par enfant. Ces arrondis permettront de clarifier la grille et de faciliter les paiements.

Françoise PAYEN : lors d'une commission scolaire, on avait évoqué les effectifs pour l'ACM.

Valentine DION : c'est dommage que l'on en n'ait pas discuté quand même.

Yann DUGARD : depuis quelques années, on constate que la capacité est suffisante et la colonne « refus » le montre par ces données que les agents renseignent.

Geneviève COSSON : même si la population a diminué, l'accueil était bien supérieur avant avec 90-110 enfants accueillis au Centre aéré.

Des familles trouvent d'autres solutions. A cause de la rumeur qu'il n'y a pas de places pour les gens des villages. Mais on pourrait accueillir les enfants des villages alentours, et avoir un Centre de loisirs plus important.

Yann DUGARD : c'est vrai que nous avons constaté une diminution de la demande et la rumeur a été colportée à partir du Conseil municipal, c'est sûr que l'offre en a pâti.

Ensuite, il a fallu rétro pédaler pour rétablir les informations et ça n'a pas aidé. Les services font des retours, et je leur fais confiance. En l'occurrence, ils n'ont pas de liste d'attente des familles.

Nous accueillons toujours les enfants de Vouziers en 1^{er} lieu, puis nous élargissons aux villages, mais cette demande n'existe pas. Le service s'adapte à la demande et nous veillons à ne pas surdimensionner l'ACM qui créerait un surcoût pour les familles.

Geneviève COSSON : la rumeur était que les enfants de l'extérieur ne pouvaient pas venir car 70% des enfants accueillis étaient vouzinois. Ça, c'est la réalité. Au fil du temps, les gens se sont tournés vers d'autres dispositifs voyant que la place manquait pour leurs enfants, et c'est compréhensible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, par 20 voix POUR et 6 CONTRE (Geneviève COSSON, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Eva DERVIN, Valentine DION, Agnès HAUDECOEUR, Jean-Baptiste MACHINET) :

- DE VALIDER la création d'un ACM en 2025 avec les dispositions présentées ci-avant ;
- DE CHARGER le Maire ou son Adjointe de faire le nécessaire pour l'application des présentes ;
- DE CHARGER le Maire ou son adjointe de signer des conventions pour l'accueil de bénévoles ;
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 21h15.

Prochaine séance mardi 1^{er} avril 2025

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Yann DUGARD

Francis BOLY